



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE



**Direction
Départementale
de l'Équipement
Haute-Garonne**
**Service Eau
et Environnement**

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES DU BASSIN DE LA SAUSSE

**Commune de GAURE
NOTE DE PRESENTATION**



HYDRETUDES
Ingénierie de l'eau

Siège social

815, route Champ Farçon
74370 ARGONAY

Tel : 04.50.27.17.26
Fax : 04.50.27.25.64

Email : contact@hydretudes.com

P.P.R. approuvé
Le : 21 JUIN 2004

Agence Toulouse

20, Boulevard de Thibaud
31100 TOULOUSE

Tel : 05.62.140.743
Fax : 05.62.140.895
E-mail : hydretud31@wanadoo.fr

SOMMAIRE

CONTEXTE GENERAL	3
1. LA SITUATION GEOGRAPHIQUE	3
2. L'ACCESSIBILITE	3
3. L'OCCUPATION DU TERRITOIRE	3
3.1. L'occupation du sol	3
3.2. La démographie	3
4. LE MILIEU NATUREL	3
4.1. Les données climatiques	3
4.2. Le contexte géologique	4
4.3. Le réseau hydrographique	5
DESCRIPTION DES PHENOMENES NATURELS EXISTANTS	6
1. RISQUE A PRENDRE EN COMPTE	6
2. LES CRUES HISTORIQUES	6
RECENSEMENT DES PHENOMENES POTENTIELS : LES ALEAS	7
1. DEFINITION DE L'ALEA	7
2. EVALUATION DU NIVEAU D'ALEA ET CRITERES RETENUS	7
2.1. Choix de la crue de référence	7
2.2. Critères d'évaluation de l'aléa inondation	7
3. DESCRIPTION DES ZONES D'ALEA	7
ENJEUX COMMUNAUX	9
1. METHODOLOGIE EMPLOYEE	9
2. LES ENJEUX REPERTORIES	9
3. LES PROJETS FUTURS	10

CONTEXTE GENERAL

1. LA SITUATION GEOGRAPHIQUE

La commune de GAURE se situe à 18 kilomètres à l'Est de TOULOUSE ; elle s'étend sur 1347 ha et se trouve entourée par les communes suivantes :

- Saint-Pierre au Nord,
- Verfeil et Bourg-Saint-Bernard à l'Est,
- Vallesvilles et Dremil-Lafage au Sud,
- Lavalette à l'Ouest,

2. L'ACCESSIBILITE

La commune de GAURE est accessible par le Nord depuis la départementale 112 Toulouse –Lavaur (Département du Tarn), puis par la départementale 77 en ligne de crête des communes de Saint-Pierre et Gauré. La RD 77 traverse le territoire communal dans sa partie Est.

Au sud, les voies d'accès à GAURE sont la route nationale 126 Toulouse-Puylaurens (département du Tarn), la RD59 et la RD77c qui traverse la commune du Nord au Sud

3. L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

3.1. L'occupation du sol

La commune de GAURE est avant tout une commune de type rural et agricole. Les 1347 hectares du territoire communal ne comptent que très peu de forêt ou formations boisées assimilées (environ 106 ha, soit moins de 10%). La majeure partie du territoire communal est occupée par des terres agricoles (environ 1100 ha) et classée en NC au POS de la commune. La zone inondable de la Sausse est en partie intégrée au POS (sur la base des résultats de l'étude hydraulique de 1995) et rendue inconstructible.

Le village ancien, dit Hameau de la Place, regroupe le cœur du village (bâti ancien et quelques pavillons implantés plus récemment dans le prolongement du village). Le hameau des Monts de Gauré regroupe en son sein l'Eglise, la mairie et la salle des fêtes. A proximité, le lotissement « Chants et Sonnets » s'est construit ces dernières années. Quelques constructions nouvelles et anciennes sont réparties sur les différents hameaux de la commune.

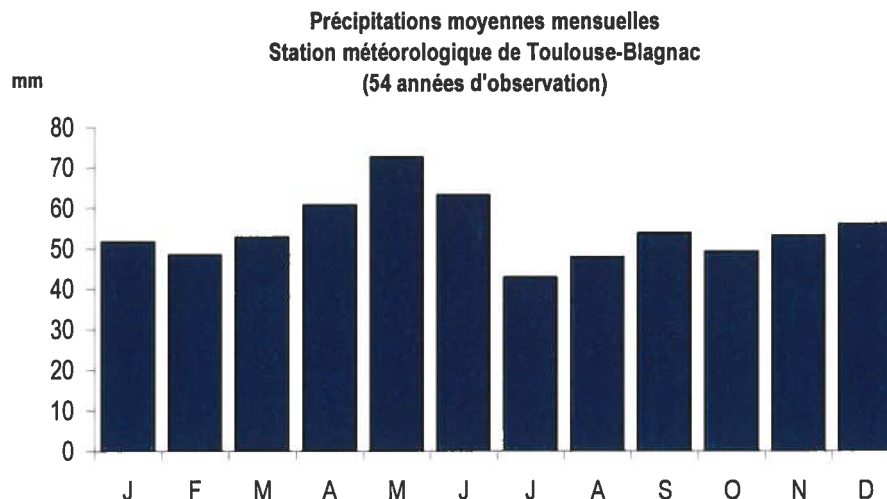
3.2. La démographie

Au dernier recensement de 1999, la commune de GAURE comptait 495 habitants, soit une densité de 37 hab./km². On note un accroissement significatif de la population depuis les années 1975. La commune ne souhaite pas accroître son rythme de développement pour les prochaines années. Son objectif est de garder un développement mesuré de la croissance de la commune tout en conservant un caractère rural affirmé.

4. LE MILIEU NATUREL

4.1. Les données climatiques

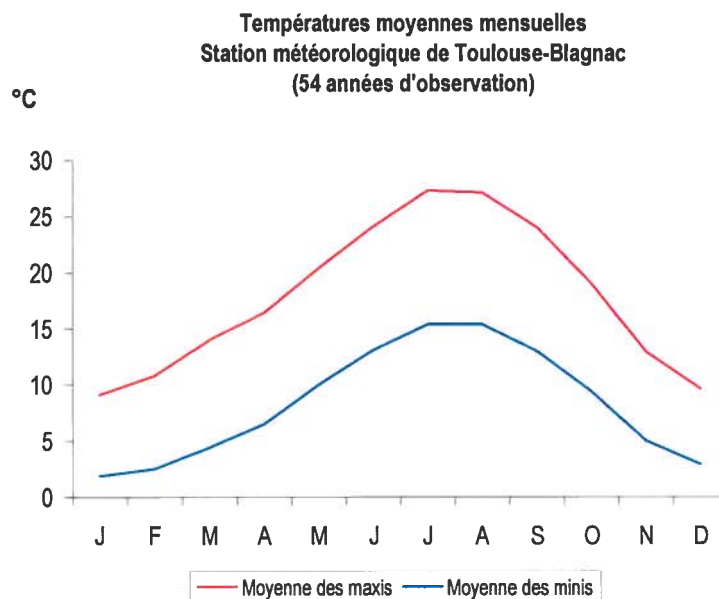
La région toulousaine jouit d'un climat tempéré subissant les influences océaniques et méditerranéennes. La hauteur moyenne des précipitations annuelles est comprise entre 600 et 650 mm.



Globalement sur l'ensemble de l'année, les moyennes mensuelles des précipitations sont homogènes. Le mois le plus sec correspond au mois de juillet et le mois le plus humide étant mai.

En hiver, les précipitations liées aux perturbations d'origine atlantique et méditerranéenne épousent le relief. Alors que l'été, les pluies sont en grande partie liées à des systèmes orageux.

Les températures sont basses en automnes et en hiver, liées aux brouillards et nuages bas tenaces. Elles s'élèvent rapidement au printemps.



4.2. Le contexte géologique

La commune de GAURE se situe dans le Lauragais toulousain, zone de coteaux molassiques stampiens de faible altitude aux fonds de vallées couvert d'alluvions de composition pétrographique assez homogène.

Ce limon d'inondation à éléments fins (1 à 2 m d'épaisseur), parfois décalcifié, mais le plus souvent un peu calcaire, repose directement sur la molasse ou la marnes du substratum.

Au sommet des plateaux, sur les replats et les pentes douces, la molasse s'est décomposée sur place pour donner une formation brune argilo-limoneuse. Les versants sont recouverts de colluvions argilo-limoneux, produits de solifluxion.

4.3. Le réseau hydrographique

La commune est traversée par la Sausse qui s'écoule du Sud-Est vers le Nord-Ouest. Elle collecte les eaux des ruisseaux de Louvassac (s'écoulant du Sud vers le Nord) au lieu-dit « La Bourdette », le ruisseau de Loussac en limite Nord-Ouest de la commune et le ruisseau de Lavelanet au sud de la commune.

L'imperméabilité des sols molassiques et les pentes font affluer rapidement aux cours d'eau les eaux météoriques à l'occasion d'orages violents.

DESCRIPTION DES PHENOMENES NATURELS EXISTANTS**1. RISQUE A PRENDRE EN COMPTE**

La commune de GAURE présente un seul type de phénomène naturel connu à ce jour : l'inondation.

2. LES CRUES HISTORIQUES

Il est très difficile de trouver des éléments précis sur les crues de la Sausse à GAURE. En effet, de part sa situation très en retrait de la zone urbanisée, la mémoire collective n'a pas retenu d'évènements significatifs. On peut tout de même noter que les zones à proximité de la Sausse, classées en zone non constructible du POS et occupées par des surfaces agricoles sont assez souvent inondées. Les deux habitations situées en bordure de la Sausse à l'amont du pont d'En Condou ont leur caves inondées par refoulement du réseau d'eaux pluviales en période de hautes eaux de la Sausse.

En ce qui concerne le ruisseau de Louvayssac, des débordements significatifs ont été répertoriés en 1993, notamment au niveau de la voirie de la RD 77c avec un phénomène de ravinement du remblai d'infrastructure.

D'après la liste des arrêtés de catastrophes naturels, il est possible de se remémorer les événements de ces dernières années qui se sont déroulés sur la commune de Gauré :

Intitulé du phénomène naturel	Date début	Date fin	Date arrêté
Inondations et coulées de boue	07/08/1989	07/08/1989	05/12/1989
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999

RECNSEMENT DES PHENOMENES POTENTIELS : LES ALEAS

1. DEFINITION DE L'ALEA

Un aléa est un phénomène naturel potentiel pouvant affecter un secteur donné. La cartographie des aléas est donc le fruit d'une démarche prospective, et décrit sur le territoire communal les différents aléas pouvant affecter la commune sur fond cadastral au 1/5 000e. Elle tend à faire abstraction des enjeux (personnes, biens, activités, moyens, patrimoine susceptibles d'être affectés) et se concentre sur le phénomène naturel en lui-même.

En terme d'inondation, l'aléa est défini comme la probabilité d'occurrence d'un phénomène d'intensité donnée. La probabilité d'occurrence est facile à cerner pour les inondations en identifiant la période de retour de l'événement : la crue retenue comme crue de référence constitue alors l'aléa de référence.

Les cartes des zones inondables permettent de localiser les phénomènes liés aux crues sur les territoires communaux. Par contre, ces documents ne quantifient pas la menace que fait peser les écoulements sur ces terrains. En effet, la notion de danger sera différente selon que le terrain se situe sous 10 centimètres ou 2 mètres d'eau. C'est pour cela que la notion de classe d'aléa a été introduite ; en fonction des intensités associées aux paramètres physiques de la crue de référence (hauteur d'eau, vitesse d'écoulement), des niveaux d'aléas sont distingués.

2. EVALUATION DU NIVEAU D'ALEA ET CRITERES RETENUS

Sur la commune de GAURE, l'aléa inondation caractérise les phénomènes de débordements de la Sausse qui correspondent à une probabilité d'apparition.

2.1. Choix de la crue de référence

La référence pour l'élaboration des PPR est la crue historique ou à défaut la crue centennale. Dans le cas présent, le manque de données historiques et/ou les profondes modifications anthropiques subies par les cours d'eau les dernières décennies ont conduit à étudier plus particulièrement la crue centennale.

Sur la commune de GAURE, la crue centennale est représentative des plus hautes eaux connues.

2.2. Critères d'évaluation de l'aléa inondation

Hauteur	$H < 0,5 \text{ m}$	$0,5 < H < 1 \text{ m}$	$H \geq 1 \text{ m}$
Vitesse			
$V < 0,20 \text{ m/s}$	Faible	Modéré	Fort
$0,20 < V < 0,50 \text{ m/s}$	Modéré	Modéré	Fort
$V > 0,50 \text{ m/s}$	Fort	Fort	Fort

3. DESCRIPTION DES ZONES D'ALEA

La description des zones d'aléas porte d'une part sur les conclusions des diverses études hydrauliques et d'autre part sur l'analyse de terrain et les données des crues historiques.

Localisation	Degré d'aléa	Description	Occupation du sol
Lieu-dits « COUSTIL », « EN MARQUIE » et « LASSERRE »	<u>Faible</u> à <u>Fort</u>	Importants débordements en rives gauche et droite en amont de l'ouvrage de la voie communale N°1. Champ d'inondation occupant tout le fond de vallée jusqu'en limite des habitations du lieu-dit « Coustil ». Voie communale N°1 submergée par les débordements de la Sausse. En aval, débordements préférentiels vers la rive gauche.	Terrains agricoles, habitations
Du Pont de la RD66 « EN COUDON » jusqu'au pont de la RD77c « FLOTIS »	<u>Faible</u> à <u>Fort</u>	Débordements privilégiés en rive droite jusqu'en pied de coteaux. Fond de vallée sous moins de 50 cm d'eau. Importants débordements en rive droite au lieu-dit « Borde Basse » avec des hauteurs d'eau inférieures à 1 m (vitesses faibles à nulle). Importants débordements s'opérant en amont du pont de la RD77c pouvant atteindre des débits très significatifs mais des vitesses faibles (aléa fort en raison des hauteurs d'eau supérieures à 1 m). Ouvrage en charge et submersion de la voirie en rive gauche et droite.	Terrains agricoles, RD77c
Du pont de la RD77c à la confluence avec le ruisseau d'En Badet	<u>Faible</u> à <u>Modéré</u>	Débordements se prolongeant depuis la RD77c en rive gauche (aléa modéré). En aval, la rive droite participe également à l'écoulement de la crue jusqu'à la confluence avec le ruisseau de Rouhy en rive droite (limite communale avec Lavalette) où la zone inondable occupe tout le fond de vallée, à savoir environ 200 m. Le ruisseaux de Rouhy (en rive droite) et d'En Badet (en rive gauche) déborde également de leur lit et alimente la zone inondable de la Sausse.	Terrains agricoles
De la confluence avec le ruisseau d'En Badet jusqu'au pont de la RD57	<u>Modéré</u> à <u>Fort</u>	La commune de Gauré n'est plus concernée que par la rive gauche de la Sausse (la rive droite étant sur la commune de Lavalette). A l'aval d'un petit thalweg provenant du lieu-dit « Borde Neuve », d'importants débordements se produisent du fait de la mise en charge de l'ouvrage de la RD57. Le remblai de la route permet de stocker un volume de la crue important induisant des hauteurs d'eau supérieures localement à un mètre (aléa fort). La zone inondable est limitée en rive gauche par le remblai de la RD59.	Terrains agricoles

ENJEUX COMMUNAUX

1. METHODOLOGIE EMPLOYEE

La notion d'enjeu est une notion liée exclusivement à l'occupation du sol actuelle et projetée et à sa tolérance ou non aux inondations. Elle recouvre l'ensemble des dommages prévisibles en fonction de l'occupation des sols et des phénomènes naturels. Ces dommages correspondent aux dégâts causés aux bâtiments ou aux infrastructures, aux conséquences économiques et, éventuellement, aux préjudices causés aux personnes.

L'analyse des enjeux et de la vulnérabilité est basée en grande partie sur les reconnaissances de terrain effectuées dans le cadre de l'élaboration de la cartographie des aléas. Une analyse des documents d'urbanisme des communes (POS, PLU, ...) croisée aux éléments de terrain a permis de définir les zones à enjeux plus ou moins fort du point de vue économique mais également humain. Enfin, des rencontres avec les élus en charge de l'urbanisme ont permis de soulever les incertitudes et d'intégrer les projets d'urbanisation des communes.

Les enjeux communaux ont fait l'objet d'une appréciation qualitative portant sur les modes d'occupation et d'utilisation du territoire dans la zone inondable : habitat, équipements sensibles, activités économiques, équipements publics. Cette analyse a conduit à une représentation cartographique spécifique distinguant les centres urbains et leur extension proche d'une part et les zones non ou peu urbanisées d'autre part.

Par **centres urbains**, il faut entendre les centres anciens, les centre-villes où il ne reste pratiquement plus de terrains disponibles en dehors de quelques « dents creuses » et où les seules possibilités d'évolution sont les agrandissements, les aménagements, les rénovations et les réhabilitations dont la gestion constitue un enjeu particulier. Ils sont définis en fonctions de quatre critères qui sont : leur histoire, une occupation du sol de fait importante, une continuité bâtie et la mixité des usages entre logements, commerces et services et activités.

Les autres zones urbanisées répertoriées constituent le tissu succédant aux centres anciens et pouvant aller de l'habitat collectif au pavillonnaire diffus et aux zones industrielles. Ce tissu urbain est donc plus ou moins lâche et comporte des espaces non construits.

2. LES ENJEUX REPERTORIES

Sur la commune de GAURE, les principaux enjeux soumis à l'aléa inondation sont constitués par :

- l'agriculture ;
- les infrastructures routières ;
- trois habitations en amont de la voie communale N°1 de la Tuilerie.

Les trois habitations situées en amont de la voie communale N°1 de la Tuilerie sont en limite de zone inondable. Les parcelles concernées sont touchées par la crue de la Sausse et sont soumises à l'aléa inondation d'intensité faible.

En aval, la zone inondable de la Sausse occupe tout le fond de vallée, soumis à des aléas inondation faible à modéré ; le secteur agricole est principalement touché avec des prairies et des cultures.

La voie communale N°1, la RD 77c sont touchées par les inondations mais les enjeux sont limités car il s'agit de routes desservant les différents hameaux de la commune de GAURE qui sont doublées par d'autres voies (RD 66).

3. LES PROJETS FUTURS

Sur la commune de GAURE, aucun projet d'aménagement futur n'est concerné par le présent Plan ; le P.O.S. approuvé en 2001 intègre en effet déjà la zone inondable de la Sausse :

- les terrains inconstructibles (**JAUNE** et **ROUGE**) sont actuellement classés en zone Ndi.